Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212901235-20251217-2025_12_0002-DE

MAIRIE DE LENNON

29190 LENNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice	15
Présents	10
Votants	10

Le mercredi 17 décembre deux mil vingt-cinq,
Le Conseil municipal de la Commune de LENNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Jean Luc VIGOUROUX, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 10/12/2025
Secrétaire de séance : J. LE GUEN

Présents : J.L. VIGOUROUX, R. JEZEQUEL, Y.CARIOU, J.J. LE GUILLOU, F. L'HOURS, J.BERNARD, M. LALLAOURET, J. LE GUEN, J. KERVENNIC, M.TOULGOAT.

Excusé : G. LENNON, J.M.CHAUSSY, C. BUREL, B.GADAL, M. CHAUSSY,

OBJET : OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT 2026

Vu l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que lorsque le budget de la collectivité n'est pas voté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité peut mettre en recouvrement les recettes, engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Le référentiel budgétaire et comptable M57 prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget, le Maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont alors inscrits au budget lors de son adoption.

Le Conseil municipal de LENNON, après en avoir délibéré,

- Approuve l'ouverture des crédits anticipés dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année 2025.

- Précise qu'un état des dépenses engagées en vertu de cette autorisation doit être dressé par l'ordonnateur, adressé au comptable et joint au budget lors de sa transmission au représentant de l'État.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,
J.L. VIGOUROUX